

Loin d'un modèle unique de thésard.e : retour sur quelques chiffres du doctorat

À la suite d'alertes d'acteurs institutionnels plaidant de longue date en faveur d'un grand plan national pour le doctorat, le ministère a confié à Sylvie Pommier et Xavier Lazarus une mission dont les résultats sont annoncés pour le printemps (cf. encadré, note 1). Dans cette perspective, et avant de rappeler des points de vigilance spécifiques lors d'un prochain article, nous commençons ce mois-ci par rappeler quelques chiffres du doctorat relatifs à ses vivier, financement, durée et insertion.

Par **ALEXANDRE ZIMMER** et **MARY DAVID**,
secteur Recherche

L'enquête auprès des écoles doctorales menée par le MESR* en 2022 a recensé 71 500 étudiant-es inscrit-es en première année de thèse à la rentrée 2021 pour préparer un diplôme national de doctorat, un chiffre en augmentation de 1,1 % par rapport à la rentrée 2020 et de + 1,6 % par rapport à 2019, mais en baisse de 8,9 % par rapport à 2011. Le vivier des étudiant-es s'engageant dans une thèse a donc tendance à se réduire à moyen terme, ce qui peut inquiéter quant au maintien du vivier de chercheuses et chercheurs et à l'accès au plus haut niveau de qualification, le doctorat. La projection du SIES table sur une diminution de 3,6 % du nombre de docteurs en moins entre 2020 et 2030, soit - 2 000. En 2020, en France, 1 % des adultes (25-64 ans) était titulaire d'un doctorat, contre 1,3 % en moyenne dans l'OCDE. La baisse anticipée du nombre de doctorant-es est particulièrement inquiétante et doit nous interroger quant à l'accès aux financements de thèse et à la multiplication des contraintes qui pèsent sur les candidat-es. On peut faire un lien avec la baisse forte et continue du nombre de postes statutaires de chercheur-es et d'enseignant-es-chercheur-ses : comment s'engager dans une thèse alors que les débouchés académiques sont très incertains ?

Les nouvelles et nouveaux doctorant-es sont de plus en plus souvent financé-es : en 2021, 76 % des nouveaux doctorant-es bénéficient d'un financement dédié pour leur thèse, contre 65 % en 2009.

La situation est très contrastée selon les champs disciplinaires. Ainsi, si près de 86 % et 97 % des doctorant-es en sciences du vivant et en sciences exactes et applications respectivement sont financé-es, seuls 50 % de ceux en sciences humaines et sociales (SHS) le sont. Dans ce dernier secteur, les doctorant-es sont en outre un tiers environ à travailler en parallèle de leurs travaux, proportion qui n'est que

de 15 % en moyenne tous secteurs confondus. Le financement dédié des deux secteurs en SHS a néanmoins amorcé une augmentation entre 2012 et 2021 de 11 à 18 %.

QUI FINANCE LES THÈSES ?

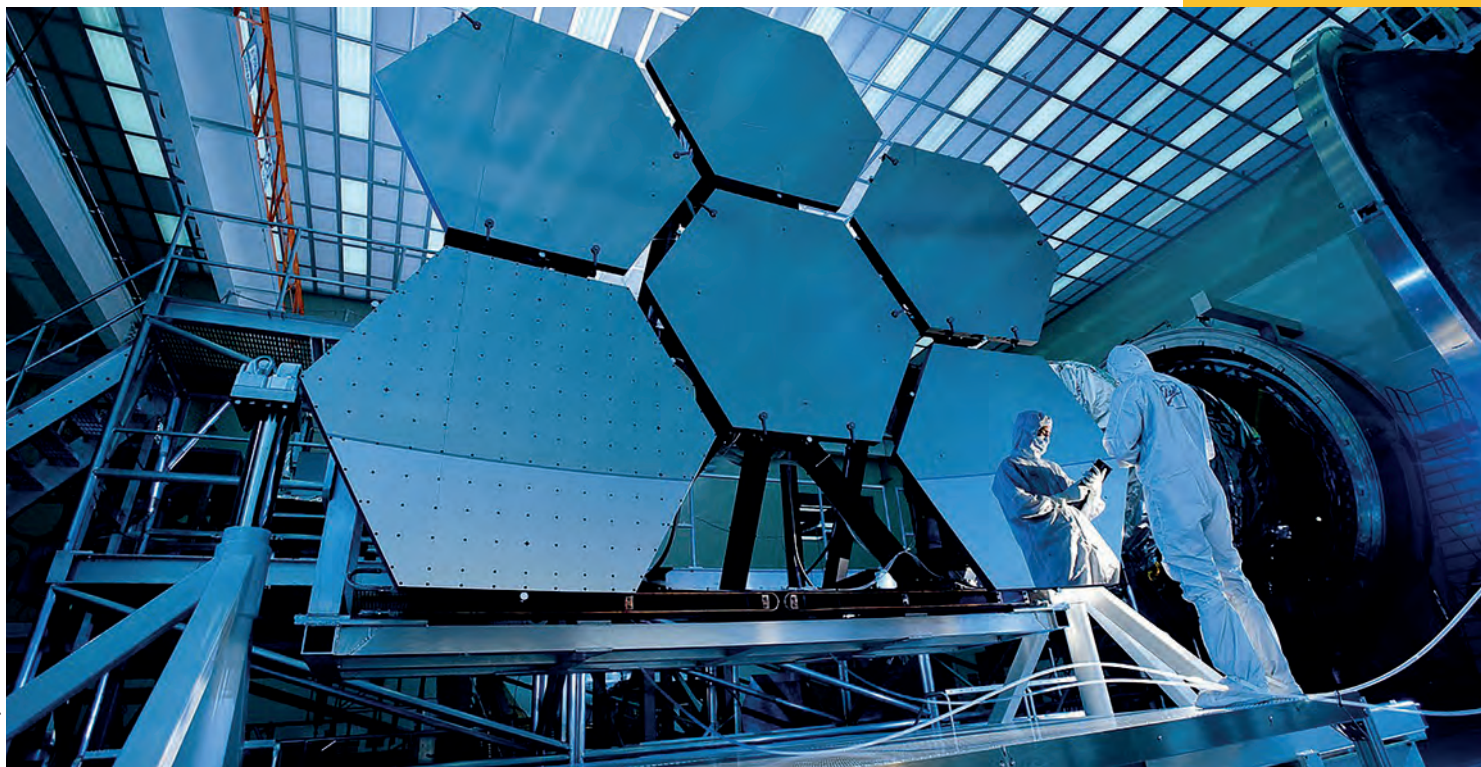
La typologie des financeurs reste assez stable sur une décennie, avec quelques fluctuations : la majorité provient du public avec le MESR, qui augmente de près de 8 points (de 32,5 % en 2011 à 40,2 % en 2021), et les ONR, qui augmentent de 5 points (de 10,9 à 16,1 %), puis viennent les conventions Cifre, stables autour de 10 %, puis en retrait les trois catégories « collectivités territoriales » (de 8,3 à 6,3 %), « Europe » pour le financement de doctorant-es étranger-ères (de 16,9 à 10,6 %) et « autres financements » (de 21,5 à 16,5 %). Dans le détail des thèses financées en 2021, l'écart des SHS avec les autres sciences se voit nettement : les SHS ne bénéficient que 26,4 % de subsides provenant du MESR, 5,8 % de bourses Cifre et 16,6 % d'autres financements, alors qu'en sciences exactes, par exemple, ces taux sont respectivement de 34,1 %, 11,1 % et 51,7 %.

COMBIEN DE TEMPS DURE UNE THÈSE ?

Comme l'indique le SIES, il est difficile de parler de durée moyenne de la thèse, mieux vaut parler de tendance globale. On apprend que la crise sanitaire a aussi rebattu les cartes : le seuil à quarante mois de thèse (proche de la durée réglementaire de trente-six mois), en augmentation continue ces dernières années jusque 43 % en 2019 tous secteurs confondus, retombe en l'espace de deux ans au niveau de celui d'une décennie antérieure (environ 34 %). Dans le détail, en sciences exactes, en 2021, 50 % des thèses étaient soutenues en moins de quarante mois. Ce chiffre contraste avec les SHS, où c'était le cas de seules 10 % des thèses. Les thèses durant plus de six ans, au contraire, représentent un tiers des thèses en SHS, alors qu'elles sont quasi inexistantes dans les autres domaines. La durée des thèses en SHS est à mettre en lien avec leur financement, ou plutôt leur absence de finance-

La situation est très contrastée selon les champs disciplinaires.

* SIES, 2023 : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/l-tat-de-l-emploi-scientifique-en-france---rapport-2023-26924.pdf.



© Pixabay

ment, on l'a vu : les étudiant-es qui travaillent à côté et s'autofinancent ne peuvent pas travailler à plein temps pour leur thèse. Ils et elles sont plus rarement inséré-es dans des équipes et des projets collectifs, ce qui peut freiner leur travail. Par ailleurs, la constitution d'un corpus et les enquêtes de terrain peuvent prendre plusieurs années dans certaines disciplines de SHS, ce qui rallonge nécessairement la thèse.

QUID DE L'INSERTION ?

Sur le devenir des docteur-es, 92 % sont inséré-es dans une période de trois années après avoir été diplômé-es (chiffres 2018). Et 96 % ont un emploi de cadre. Les deux tiers sont en emploi stable et 95 % à temps plein. Si le taux d'insertion est un peu moindre en SHS (89 %), le taux d'accès à un emploi stable est supérieur. Parmi les diplômé-es 2018, 61 % ont un emploi public (dont 44 % un emploi académique) ; 18 % ont obtenu un emploi en recherche et développement (R&D) dans le privé. On note là de grandes disparités entre ensembles disciplinaires : les sciences humaines et sociales débouchent nettement plus souvent sur un emploi public, et les sciences exactes et

du vivant ont davantage accès à un emploi privé de R&D. Le nombre moyen de mois passés au chômage est inférieur à huit mois pour toutes les disciplines. Enfin, l'insertion professionnelle des hommes reste meilleure que celle des femmes, même si les écarts ont tendance à se réduire.

Mis bout à bout, ces constats inquiètent quant au niveau de formation des étudiant-es, au maintien du vivier de docteur-es et à la diversité des domaines et disciplines de recherche. Les bourses de thèse doivent voir leur nombre augmenter afin qu'aucun domaine du savoir ne soit mis en jachère ou abandonné. Leur montant doit être revalorisé, afin que les étudiant-es puissent se consacrer entièrement à leur travail de thèse. Cela peut être financé en réorientant l'argent public du crédit d'impôt recherche. Le SNESUP-FSU revendique également une vraie reconnaissance du doctorat comme niveau de qualification, y compris dans les grilles salariales. Enfin, la création d'emplois statutaires d'enseignant-e-chercheur-se, de chercheur-se et d'ingénieur-e de recherche doit être très fortement abondée, pour offrir des perspectives d'emploi académique statutaire aux diplômé-es. ■

Les sciences exactes et du vivant ont davantage accès à un emploi privé de R&D que les sciences humaines et sociales, qui débouchent plus souvent sur un emploi public.

L'insertion professionnelle des hommes reste meilleure que celle des femmes, même si les écarts ont tendance à se réduire.

LES CHANTIERS À VENIR

Depuis quelques années, un grand plan national pour le doctorat est appelé de ses vœux par l'ANRT, avec l'ABG et le RNCD¹. Clôurant un de leur colloque en novembre dernier, la ministre en a profité pour annoncer confier une mission à Sylvie Pommier, présidente du RNCD, et Xavier Lazarus, *managing partner* du fonds Elaia, « pour continuer à valoriser le diplôme du doctorat en France »². Les ambitions affichées sont le « renforcement continu de la valorisation des résultats de la recherche au service de la société » pour « accroître la part de docteurs parmi les chercheurs en entreprise et la part d'ingénieurs s'engageant dans une thèse de doctorat », « l'accompagnement des docteurs dans la construction de leurs parcours professionnels, pour un passage plus rapide et fluide des docteurs vers le secteur privé » ; « rehausser la perception du grade de docteur dans le secteur privé » ; et « in fine, s'assurer que les compétences et formations des docteurs bénéficient pleinement à notre économie et nos entreprises ». À suivre...

1. www.anrt.asso.fr/sites/default/files/2024-start/ANRT_pour_un_grand_plan_national_pour_le_doctorat_oct.2023.pdf

2. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/sylvie-retailleau-et-roland-lescure-lancent-une-mission-sur-la-reconnaissance-du-doctorat-dans-les-93477